

(Signed) J. MONK, PRESIDENT.



GEORGE THE THIRD, by the Grace of God, of the United-Kingdom of Great-Britain and Ireland King, Defender of the Faith;—To our well beloved and faithful the Legislative Councillors of our Province of Lower-Canada, and to our beloved and faithful the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly of our said Province, called and chosen to our present Provincial Parliament of our said Province, and to all our loving subjects whom these presents may concern, GREETING:—

Whereas we have thought fit to dissolve this present Provincial Parliament of our said Province, which now stands prorogued to the twenty-ninth day of February instant, We do for that end publish this our Royal Proclamation, and do hereby dissolve the said Provincial Parliament accordingly, and the Legislative Councillors, and the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly, are discharged from their meeting and attendance on the twenty-ninth day of February instant; and we being desirous and resolved, as soon as may be, to meet our people of our said Province, and to have their advice in Provincial Parliament, do hereby make known our Royal will and pleasure, to call a new Provincial Parliament, and do hereby further declare that we have this day given orders for issuing our Writs in due form, for calling a new Provincial Parliament in our said Province, which Writs are to bear teste on Tuesday, the twenty-second day of February instant, and to be returnable on Monday, the eleventh day of April next, for every place except the County of Gaspé, and for the County of Gaspé on Thursday, the first day of June next.—In testimony whereof, we have caused these our Letters to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed:—Witness our trusty and well beloved JAMES MONK, Esquire, President and Administrator of the Government of our said Province of Lower-Canada, &c. &c. &c. at our Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province, the ninth day of February, in the year of our Lord one thousand eight hundred and twenty, and in the sixtieth year of our Reign.

(Signed) J. M.

(Signed) THOMAS DOUGLASS, Clk. Cn. in Chy.

(Signé) J. MONK, PRESIDENT.



GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos aimés et fidèles Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de notre dite Province, appelés et élus à notre présent Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos affectionnés Sujets que ces présentes concerneront, SALUT:—Vû que nous avons jugé à propos de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province, lequel est maintenant prorogé au vingt-neuvième jour de Février courant, nous publions à cette fin icelle notre Proclamation Royale, et dissolvons en conséquence par icelle, le dit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée sont dispensés de se trouver assemblés le vingt-neuvième jour de Février courant: et nous, désirant et étant résolu, aussitôt que faire se pourra, d'assembler notre Peuple de notre dite Province, et d'avoir leur avis en Parlement Provincial, faisons savoir par les présentes notre volonté et plaisir royal de convoquer un nouveau Parlement Provincial, et déclarons en outre par les présentes, que nous avons ce jourd'hui donné ordre de faire émaner nos *Writs* en bonne forme, afin de convoquer un nouveau Parlement Provincial dans notre dite Province, lesquels *Writs* seront datés de Mardi le vingt-deuxième jour de Février courant, et seront retournable Lundi le onzième jour d'Avril prochain, pour chaque lieu excepté le Comté de Gaspé, et pour le Comté de Gaspé Jeudi le premier jour de Juin prochain. En foi de quoi nous avons fait émaner ces présentes nos lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien-aimé JAMES MONK, Ecuyer, Président et Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. A notre Château de Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province, le neuvième jour de Février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent vingt, et dans la soixantième année de notre Règne.

En foi de quoi nous avons fait émaner ces présentes nos lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien-aimé JAMES MONK, Ecuyer, Président et Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. A notre Château de Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province, le neuvième jour de Février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent vingt, et dans la soixantième année de notre Règne.

(Signé) J. M.

(Signé) THOMAS DOUGLASS, Greff. C. en Chancellerie.